



AMICALE LAÏQUE DE GRAULHET

28 rue Anatole France - BP 143

81304 GRAULHET CEDEX

Téléphone : 05.63.42.09.60 - Fax : 05.63.42.13.27 - E-mail : amicalelaique.graulhet@wanadoo.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

MAISON DE L'ENFANCE DE CRINS

I - PRESENTATION

- 1) Du quartier
- 2) De la Maison de l'Enfance
- 3) Ouverture et fréquentation de la Maison de l'Enfance

II - BUT

III - OBJECTIFS

- 1) Vers les enfants
- 2) Vers les parents

IV - FONCTIONNEMENT

- 1) Le matin
- 2) A midi
- 3) Le soir
- 4) Le mercredi
- 5) Sécurité dans les locaux

V - LES ANIMATIONS

- 1) Le matin
- 2) A midi
- 3) Le soir
- 4) Le mercredi
- 5) Mise en œuvre des animations

VI - LE PERSONNEL

- 1) Son fonctionnement
- 2) Ses interventions
- 3) L'évaluation des actions

MAISON DE L'ENFANCE DE CRINS

I - PRESENTATION

1) Du quartier

* Quartier H.L.M à forte densité de population immigrée.

* La population est majoritairement ouvrière, mais les conditions de vie relativement difficiles dues à la situation économique actuelle (chômage).

* Les enfants et les adolescents n'accèdent pas tous aux différentes offres culturelles et sportives dont la ville bénéficie. Une politique tarifaire favorable est développée pour permettre à tous les enfants d'accéder aux activités de loisirs proposés dans les ALSH primaires et maternelles.

2) De la Maison de l'Enfance

Elle se situe à l'intérieur dans l'enceinte de l'école primaire de CRINS et accueille les enfants de 6 à 12 ans (CP au CM2).

Elle se compose :

- d'un « algeco » pour les grands avec baby, billard et jeux de société (CE2 / CM),
- d'une salle pour les petits avec jeux de société, dinette, poupées...
- de deux salles pour les activités
- d'un espace pour les activités
- d'un préau,
- de salles mises à disposition par l'école

A l'extérieur :

- une grande cour (celle de l'école),
- un terrain de sports (basket, foot).

3) Ouverture et fréquentation du centre

Le matin

- le matin avant la classe de 7h45 à 8h20 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
Enfants accueillis : entre 35 et 45 enfants

A midi

- A midi de 12h00 à 13h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Enfants accueillis : entre 55 et 70 enfants

- Le mercredi midi à partir de 11h30.

Enfants accueillis : entre 25 et 35 enfants. Seuls les enfants restant à la Maison de l'Enfance le mercredi après-midi peuvent rester manger.

Le soir

- le soir après la classe de 15h30 à 18h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Enfants accueillis : entre 90 et 105 enfants

Le mercredi après-midi

- le mercredi de 13h45 à 18h avec possibilité de manger au restaurant scolaire (accueil à partir de 11h30) pour les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance l'après-midi.

Enfants accueillis : entre 40 et 55 enfants

II - BUT

Chaque enfant est un être de langage, une personne à part entière en cours de développement. Il doit être accueilli et respecté dans sa personnalité, son histoire, son vécu, ses besoins et ses désirs. Il ne doit pas être un consommateur passif de loisirs mais un décideur responsable.

L'équipe d'encadrement se doit d'assurer la sécurité de chaque enfant à tous les niveaux ; d'établir une qualité de relation qui passe par la capacité d'écoute et de dialogue.

Le but primordial est de permettre le développement des facultés manuelles, physiques, intellectuelles, relationnelles, morales et affectives de chacun au sein d'un lieu de vie et d'une collectivité qu'est la Maison de l'Enfance ainsi que dans les animations manuelles, ludiques et sportives. « Prendre chaque enfant là où il en est pour l'emmener un peu plus loin ». Telle est la devise de la Maison de l'Enfance.

III - OBJECTIFS

La Maison de l'Enfance se doit d'être un espace et un temps de loisirs reconnue à part entière et non une simple garderie ; un lieu éducatif complémentaire de celui de l'école et de la famille ; un sas de décompression entre la sortie de l'école et le retour dans la famille.

1) vers les enfants

- Créer un lieu d'accueil où ils pourront s'investir, s'exprimer, s'épanouir. Faire de ce lieu un espace agréable dans lequel ils aient envie de venir.

- Donner la notion de respect vis-à-vis :

- des autres (camarades, animateurs, parents, intervenants extérieurs),
- des locaux,
- du matériel,
- des horaires,
- du fonctionnement du centre,
- des règles de vie,
- de soi-même.

- Permettre un épanouissement global de l'enfant par le jeu, les sports, la création, les animations.

2) vers les parents

- Les amener à devenir des partenaires actifs au sein du centre (ex : les faire intervenir pour une activité en fonction de leur disponibilité et de leur compétence).

- Apporter une complémentarité dans la connaissance de leurs enfants en leur montrant une autre face de la personnalité de ces derniers.

- Les informer sur les différentes procédures administratives et activités Ecole-Mairie-A.L.G.

- Les aider et les accompagner dans les diverses démarches

Ainsi tout au long de l'année des réunions, contacts, discussions, permanences, sont organisés de façon à faire découvrir aux parents le projet pédagogique du centre, les projets, les animations... et créer du lien.

IV – FONCTIONNEMENT

Sur les différents temps d'accueil de la Maison de l'Enfance le suivi pédagogique est garanti par la même équipe d'animateurs.

1) Le matin :

- De 7h45 à 8h20 - 5 matinées - 3 animateurs.
- 2 points d'accueil et d'animation - 1 animateur présent sur chacun :

a) Espace des grands : feuille de présence et coin calme (lecture - révision des devoirs et des leçons - jeux calmes).

b) Préau : jeux libres ou organisés ou Salle des petits : coin calme et jeux de société

L'animateur "espace des grands" s'assure du bon fonctionnement de transition d'un point d'accueil à un autre.

2) Midi

- De 12h à 13h35 – 5 jours – 4 animateurs, 1 directeur adjoint, 1 directeur.

Les enfants arrivent au restaurant scolaire après le passage aux toilettes et le lavage des mains. Ils se placent où ils le désirent, ne se lèvent pas durant le repas et goûtent dans la mesure du possible à tous les plats. Ils aident à la desserte des tables et au nettoyage. Après le repas, ils choisissent leur animation et y restent jusqu'à 13h35.

3) Le soir

De 15h30 à 18h15 – 4 jours – 7 animateurs, 1 directeur adjoint, 1 directeur

Après une journée passée à l'école où les séquences d'apprentissage du programme sont particulièrement cadrées, l'enfant doit trouver en arrivant sur la structure de loisirs une fourchette d'animations variées.

A leur arrivée, les enfants déposent leurs affaires sur des portants et placent leur fiche de présence sur un panneau prévu à cet effet.

De 15h30 à 15h40 : récréation dans la cour de l'école

De 15h45 à 16h30 :

Les activités et clubs proposés sur la 1^{ère} heure s'inscrivent dans les différents dispositifs tels que les NAP, l'accompagnement éducatif, le CLAS ... Ces activités ainsi que les études sont proposées par périodes de 5 à 6 semaines.

Les parents inscrivent leurs enfants pour participer à ces activités.

En parallèle, des activités « centre de loisirs » sont proposées aux enfants n'étant pas inscrits sur les NAP.

De 16h30 à 18h15 :

A la fin des études, des activités et clubs de la 1^{ère} heure, les enfants sont regroupés afin de leurs

proposer les activités de la 2^{ème} heure. Les enfants rejoignent les animateurs proposant l'activité à laquelle ils veulent participer. Leur départ de la structure se fait en fonction des parents.
Un temps de goûter est prévu de 16h30 à 16h45.

Entre 18h et 18h15 : départ des enfants qui se rendent seuls à la maison.

4) Le mercredi

De 11h30 à 18h15 : 3 à 5 animateurs en fonction des effectifs

En fonction des animations, des besoins et des possibilités des enfants qui ne sont pas tous au même niveau de compétences et d'évolution (physiques, manuelles, intellectuelles, affectives) le fonctionnement s'effectue soit en grand groupe soit par groupe d'âge (CP-CE-CM). Certains jours, les activités et animations proposées sont communes avec le centre de Loisirs maternel permettant de réunir « grands et petits ».

- 11H30 - 12H15 : accueil des enfants qui attendent leurs parents à la fin de l'école
- 12H30 - 13H30 : repas pour les enfants restant l'après-midi
- 13H45 - 14H15 : jeux libres - accueil de l'après-midi
- 14H15 - 18H00 : activités
- 18H00 - 18H15 : départ

5) Sécurité dans les locaux

Située à l'intérieur de l'école élémentaire de crins, la maison de l'Enfance est fermée en permanence. Pour venir chercher leurs enfants, les parents sont dans l'obligation de sonner à une porte que seul un animateur peut ouvrir.

Une fois dans l'année une alerte incendie et une alerte intrusion sont organisées sur le temps d'accueil du soir.

V - LES ANIMATIONS

1) Le matin

Les animations proposées sur ce temps sont des animations calmes, des jeux de société, révision des devoirs...

2) A midi

Après le repas, les enfants choisissent l'activité en fonction de leur envie.

Sont proposées sur ce temps d'animation des jeux extérieurs, des jeux de ballon, des jeux de société ...

3) Le soir

Animations extérieures sportives et de "défoulement" favorisant l'apprentissage de l'équilibre, la coordination des mouvements, l'esprit d'équipe :

- ballons : foot, basket, hand, différents jeux (libres ou dirigés),
- pétanque, rollers,
- jeux d'opposition, basket, Gym, Piscine,...

Animations intérieures favorisant les capacités manuelles, la création, la concentration, l'imaginaire, etc...

- espace bibliothèque,

- espace dessin et coloriage,
- baby-foot, billard
- coin poupées, petites voitures, soldats etc...
- ateliers manuels et de création : peinture, poterie, bois,
- jeux de société.
- clubs (danse - informatique - step – couture...),
- clubs théâtre et piano.

4) Le mercredi

En plus des activités similaires à celles du soir :

- grands jeux,
- visites d'expositions, spectacles,
- sorties : base de loisirs, découverte de la nature, cinéma etc...
- bowling - patinoire - rencontres inter-centres.
- un mercredi par trimestre : anniversaire des enfants nés sous le trimestre écoulé.

Tout au long de l'année, préparation de fêtes : Noël, Carnaval, Jeunes Talents, Danses du monde.

5) Mise en œuvre des animations

Les animations des matins et midis : elles sont proposées aux enfants qui choisissent en fonction de leurs envies.

Les animations du soir : Les enfants inscrits sur des clubs rejoignent les animateurs responsables de ceux-ci. Pour les autres enfants, d'autres activités sont proposées sur un temps de « regroupement ». Chaque animateur propose des activités. Les enfants choisissent en fonction de leurs envies. Ces moments permettent également de demander aux enfants leurs souhaits d'animation. L'équipe d'animation s'efforce de répondre positivement à ces demandes.

Les animations du mercredi :

En fonction du programme d'activités établi à l'avance, les enfants s'inscrivent sur une activité (ex : sorties, activités spécifiques...) ou choisissent l'activité en fonction de leurs envies. Des grands jeux peuvent également être proposés réunissant tous les enfants.

Sur tous les temps d'accueil, chaque animateur est responsable de son activité et du suivi pédagogique de celle-ci.

VI - LE PERSONNEL

1) Son fonctionnement sur la structure

Le mercredi : - 1 directeur,
- 1 adjoint,
- 2 à 3 animateurs,

En périscolaire : - 1 directeur,
- 1 adjoint,
- 6 animateurs,

Le directeur assure le fonctionnement du centre dans sa globalité : administration, budget, relations (association, DDCSPP., familles, enseignants, intervenants extérieurs), animation des réunions, formation des animateurs, aide aux animations etc...

L'adjoint aide le directeur et les animateurs dans leurs fonctions respectives.

Les animateurs préparent les activités et assurent l'animation auprès des enfants.

Une à deux réunions de 2h chaque semaine avec l'ensemble de l'équipe permettent :

- d'élaborer un programme,
- de préparer un planning des animations de la semaine, de discuter sur les problèmes rencontrés, de se remettre en question dans le but d'améliorer le fonctionnement de la structure, d'évaluer les actions etc...

2) Son intervention

- contrôle de l'hygiène corporelle et vestimentaire,
- gestion de l'équilibre alimentaire, du comportement à table, de sa desserte.
- gestion du rythme des activités et temps libres,
- aide au respect des personnes, des locaux, du matériel, de l'environnement, des horaires,
- éduque à la sécurité,
- favorise l'autonomie, la place de chacun au sein du groupe, la solidarité, la responsabilité (action permettant à l'enfant de se valoriser par rapport au groupe), la responsabilisation (faire prendre conscience de son comportement et de ses conséquences),
- assure la sécurité des enfants à tous les niveaux : physique, intellectuel, moral, affectif.

3) L'évaluation des actions

L'évaluation des actions menées est faite avant, pendant et après les actions. Des temps lors des réunions hebdomadaires sont consacrés à cet effet.

Avant : l'équipe d'animation fixe les objectifs au moment de la conception du projet

Pendant : des informations sont recueillies tout au long du déroulement du projet (ex : nombre d'enfants ou de parents, implication des enfants ou des parents...). Ces éléments permettent de réajuster les projets menés.

Après : à la fin de chaque projet, un bilan est fait avec l'équipe d'animation. Cette évaluation permet d'améliorer les projets et de retenir les plus pertinents.